



Programme de rayonnement de la gastronomie montréalaise hors Québec

Office montréalais de la gastronomie 2022-2023

Dates importantes

- Appel de projets en continu.
Les demandes doivent-êtré envoyées au minimum dix (10) semaines avant le début de l'événement ou du projet.
- Date limite pour la réalisation des projets: 31 décembre 2023.

L'Office montréalais de la gastronomie est une initiative de Tourisme Montréal, réalisée avec le soutien financier de la Ville de Montréal.

Montréal  **TOURISME /
MONTREAL**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
CLIENTÈLES CIBLES	3
OBJECTIFS VISÉS.....	3
LES COMPOSANTES DU PROGRAMME	4
DATES DE DÉPÔT.....	4
PROCESSUS ET CRITÈRES	4
PROTOCOLE D'ENTENTE ET ENGAGEMENT	6
ÉCHÉANCIER DE LIVRAISON	7
SOUTIEN À LA PRÉPARATION DES DEMANDES.....	7

INTRODUCTION

Piloté par Tourisme Montréal, l'Office montréalais de la gastronomie a pour vision de faire de Montréal une destination de premier choix en Amérique du Nord pour sa gastronomie et reconnue mondialement pour son terroir, son identité culinaire diversifiée, son innovation et sa créativité.

Le programme qui suit s'inscrit dans la volonté de mettre de l'avant les valeurs et la marque « Montréal » sur le plan de la gastronomie en s'assurant d'accroître la visibilité des acteurs de l'écosystème gastronomique montréalais hors Québec.

Cette initiative s'inscrit aussi dans un continuum d'efforts pour rassembler et engager l'industrie autour d'activités de rayonnement des éléments identitaires et des forces vives montréalaises permettant de renforcer le positionnement de Montréal sur la scène nationale et internationale.

L'Office montréalais de la gastronomie reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes inuits, métis et des Premières Nations, à présenter une demande à ce programme.

CLIENTÈLES CIBLES

Ce programme s'adresse aux chefs, aux artisans ou tous autres acteurs de l'écosystème gastronomique montréalais, de la fourche à la fourchette, ayant l'opportunité de faire rayonner la métropole hors Québec grâce à l'appui d'un soutien financier.

Les demandeurs peuvent appliquer à ce programme en collaboration avec un ou plusieurs partenaires tel des restaurants, commerces locaux, attraits, entreprises de services ou jeunes pousses, etc. Le porteur de projet doit toutefois obligatoirement être un acteur de la scène gastronomique montréalaise.

Outre les clientèles admissibles, le demandeur doit fournir les ressources appropriées pour la gestion et la réalisation du projet.

L'admissibilité en soi n'accorde aucune garantie de financement ni d'obligation dans le cadre de ce programme.

OBJECTIFS VISÉS

L'Office montréalais de la gastronomie souhaite appuyer des initiatives qui feront rayonner les talents, les produits et autres initiatives de la gastronomie montréalaise hors Québec et accroître les retombées économiques pour le secteur.

Le programme encourage des initiatives ayant un rayonnement gastronomique international, et offre l'opportunité aux demandeurs de porter des projets d'envergure aux retombées significatives pour les valeurs et la marque « Montréal » en s'assurant d'accroître la visibilité

des compétences, des produits, des techniques culinaires et des éléments clés du patrimoine culinaire montréalais et québécois hors Québec.

Globalement, les projets doivent avoir pour objectifs de:

- Contribuer au rayonnement de Montréal comme destination de premier choix, en tant qu'ambassadeur pour le renforcement des attributs économiques, durables, sociaux, innovants et culturels.
- Valoriser les éléments clés du patrimoine et l'identité culinaire montréalaise et québécoise et accroître le rayonnement culturel de Montréal à l'étranger;
- Encourager le développement de nouveaux marchés, de compétences, de coopération et d'échanges avec des pairs étrangers pour appuyer la reconnaissance de l'expertise culinaire dans le développement de Montréal comme capitale gourmande;

Ces objectifs ne sont pas exclusifs. L'Office montréalais de la gastronomie est ouvert aux projets innovants.

LES COMPOSANTES DU PROGRAMME

Le programme offre un appui financier aux déplacements professionnels des demandeurs dans le cadre d'un concours ou événement culinaire d'envergure, ainsi que d'une mise en valeur des produits montréalais lors de foires, salons ou congrès professionnels.

Le programme peut offrir par ailleurs un soutien financier au développement de partenariats et de coopération internationale dans les secteurs de la gastronomie pour appuyer la reconnaissance de l'expertise culinaire montréalaise et permettre aux demandeurs d'accroître leur statut d'ambassadeurs de la destination.

DATES DE DÉPÔT

Dépôt des propositions de projets :

- En continu

Les demandes doivent être envoyées au minimum dix (10) semaines avant le début de l'événement ou du projet.

- Date limite pour la réalisation des projets: 31 décembre 2023.

Tourisme Montréal se réserve aussi le droit d'utiliser ce programme pour réaliser un appel à projets spécifique sur ses marchés ciblés selon les opportunités qui se présentent.

PROCESSUS ET CRITÈRES

Pour soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme, vous devez :

- [Remplir le formulaire électronique d'appel à projets](#)

L'Office montréalais de la gastronomie pourra contribuer financièrement aux projets à la hauteur maximale de 80 % des coûts admissibles. Les demandeurs doivent obligatoirement contribuer à la hauteur minimale de 20 % du coût total du projet, incluant d'autres partenaires financiers s'il y a lieu.

Les demandeurs doivent faire parvenir à l'adresse omg@mtl.org tous les renseignements nécessaires à l'ouverture du dossier requis par le programme dont :

- Le formulaire dûment rempli
- Une description du projet, l'évaluation des retombées pour Montréal (rayonnement, médiatiques et économiques), les partenaires impliqués, etc.
- Un budget détaillé du projet incluant les autres sources de financement

Conditions générales d'admissibilité

- Les demandeurs sont des individus ou sociétés travaillent dans les secteurs de la gastronomie montréalaise et dont le siège social est établi à Montréal. À noter que les Associations sectorielles ne sont pas admissibles à ce programme.
- Les demandeurs doivent justifier leur expérience professionnelle et exercer à titre d'activité principale.
- L'aide financière accordée par le programme n'a pas pour objectif la réalisation de profits engendrés par les demandeurs ;
- Les demandeurs doivent privilégier l'utilisation des produits issus du patrimoine culinaire montréalais et québécois.
- Plusieurs demandes peuvent être déposées par le demandeur. Le Comité de sélection analysera ces dernières selon la portée du projet.

Critères d'évaluation

Chacun des projets admissibles soumis sera évalué selon des critères de pertinence et de faisabilité tels que :

- Le rayonnement de l'initiative : seront privilégiées les participations à des événements d'envergure permettant aux demandeurs de faire rayonner la gastronomie montréalaise dans les autres provinces canadiennes, aux États-Unis ou en France, marchés visés par Tourisme Montréal. D'autres projets pourront être priorisés selon le potentiel de rayonnement exceptionnel de l'événement ou encore le niveau de collaboration potentiel avec plusieurs pairs étrangers.
- Le caractère novateur et la qualité du projet ;
- La diversité des compétences, des produits, des techniques culinaires mis en valeur dans le cadre du déplacement ou du projet ;
- Les retombées du projet en lien direct avec les objectifs énoncés ;
- S'il y a lieu, les retombées économiques indirectes par l'effet d'entraînement ;
- La présentation du budget détaillé du projet et des autres sources de financement ;
- La faisabilité du projet :

- Nombre d'acteurs impliqués
- Échéancier et calendrier de réalisation
- Capacité des demandeurs à mener à bien le projet
- Expertise des demandeurs
- Dans une logique de responsabilité seront encouragés les demandeurs déjà engagés dans une démarche de développement durable, de lutte au gaspillage alimentaire, d'inclusion, de valorisation des métiers et produits, etc. ;
- Le plan de communication et de mise en valeur de la marque Montréal et de l'Office montréalais de la gastronomie du requérant autour de son projet.

Frais admissibles

- Les frais d'inscription ;
- Les frais d'hébergement ;
- Le coût du transport aller-retour en classe économique ;
- Les frais d'agence de voyage ;
- Les dépenses d'équipement et d'achat de petit matériel imputables au projet, les consommables et fournitures ;
- Les frais de promotion, publicité et marketing dans le cadre du projet ;
- Les coûts pédagogiques liés aux services de conseil fournis par des conseillers extérieurs ;
- Les coûts de certification ;
- La rémunération des stagiaires.

Frais non admissibles

- Les dépenses liées aux repas et à la consommation d'alcool ;
- Les tests COVID-19 PCR-RT ;
- Les coûts reliés au fonds de roulement, au service de la dette, aux pertes d'opération, aux pertes en capital et au rachat de capital ;
- Les coûts liés à la mise aux normes, au maintien d'actifs et à la conformité des règlements ;
- Les dons et les contributions en services ;
- Les frais juridiques ;
- Les projets liés au financement d'une dette, au remboursement d'emprunt ou au financement d'un projet déjà réalisé seront non admissibles;
- Les frais des déplacements pour les accompagnateurs non reliés au projet.

PROTOCOLE D'ENTENTE ET ENGAGEMENT

L'Office montréalais de la gastronomie notifie par écrit la décision au requérant, qu'il bénéficie ou non du programme de rayonnement. Les demandeurs pourront le cas échéant être invités à joindre des pièces complémentaires et autres justificatifs à leur dossier.

Les projets retenus feront l'objet d'un protocole d'entente entre l'Office montréalais de la gastronomie et le demandeur. Ce protocole définira les conditions de versement et l'aide

financière et les obligations des parties, de même que les conditions de visibilité prévues entre les deux parties.

Parmi les engagements des parties :

- Le projet ne peut être terminé avant que l'entente de financement n'ait été ratifiée.
- Le projet financé doit se réaliser dans les délais prévus, à partir de la signature de la lettre d'annonce.
- Le requérant devra, au moment du dépôt de sa demande, s'engager à respecter les conditions énumérées dans les conditions particulières COVID-19.

https://tourismemontreal.sharepoint.com/:w:/s/Tourismeculturel/EUMTAkFhe7FPvOiUTU-VIJd0Bvr76OuE9q4ssVjXy_pBeKA?e=Ij1jJe

- En cas d'annulation pour des raisons sanitaires liées au COVID (confinement, renforcement des mesures, etc.), seuls les frais engagés seront remboursés.

ÉCHÉANCIER DE LIVRAISON

Les demandes doivent être envoyées au minimum dix (10) semaines avant le début de l'événement ou du projet.

Les projets devront être réalisés **au plus tard** le 31 décembre 2023. Les ressources nécessaires à l'interne seront déployées afin d'accélérer les projets et de favoriser une collaboration maximale.

SOUTIEN À LA PRÉPARATION DES DEMANDES

Stéphanie Laurin
Gestionnaire, Office montréalais de la gastronomie
Tourisme Montréal
514 844-1666
slaurin@mtl.org

Esther Bourgoïn
Coordonnatrice, Office montréalais de la gastronomie
Tourisme Montréal
ebourgoïn@mtl.org